

## B.

## Transfert.

## MANDATS D'ENTRÉE.

PAR SON EXCELLENCE LE TRÈS HONORABLE SIR JOHN YOUNG, G. C. B., G. C. M. G., L'UN DES MEMBRES DU TRÈS HONORABLE CONSEIL PRIVÉ DE SA MAJESTÉ, GOUVERNEUR-GÉNÉRAL DU CANADA, etc., etc., etc.

*A l'Honorable Receveur-Général du Canada.*

Vous êtes par le présent autorisé et requis de placer la somme de trente-quatre mille neuf cent treize piastres et cinquante-neuf centins au crédit du Service Secret de l'année 1867-1868, et de débiter un nouveau compte devant être appelé "Dépôt Spécial pour le Service Secret," cette somme étant le montant des fonds non dépensés du Service Secret, le 30 juin, 1868.

No. 10.           \$34,913.59.           Entré. (Signé) W. DICKINSON.

Et à cet égard le présent sera pour vous une autorisation et décharge suffisantes. Ottawa, le 1er jour d'avril, 1869.

(Signé)           W. H. LEE  
*Député Gouverneur.*

D'après ce mandat un compte de dépôt spécial pour le Service Secret, vide Comptes Publics, page 1, ii, et la balance de \$15,086.41 fut portée à Divers, Comptes Publics I, page 153.

## C.

## MANDAT D'ENTRÉE.

## 1.

18 octobre 1869. Certifié qu'un mandat d'entrée pour transfert peut être émis, en portant au débit du "Dépôt spécial du Service Secret," et au crédit du "Service de 1868" la somme de \$8,398.83, étant la balance non dépensée de l'année 1866-67.

JOHN LANGTON,

## 2.

18 octobre, 1869. Aussi un mandat d'entrée portant au débit de "Divers," et un crédit de "Dépôt spécial du Service Secret," la somme de \$33,103.88, étant le montant dépensé dans l'année 1868-69.

JOHN LANGTON,  
*Auditeur.*

## 3.

20 janvier 1871. Certifié qu'un mandat d'entrée est requis à l'égard des comptes de 1869-70 pour autoriser de porter au débit de "Divers," pour la Police Secrète et le Service Secret, et au crédit du "Dépôt spécial du Service Secret" la balance de l'octroi accordé par l'acte 31 Vict., chap. 31, Cédule A, laquelle balance dépensée pendant l'année 1869-70, s'élève à \$10,208.54.

JOHN LANGTON,  
*Auditeur.*